



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2025**

**BM2025/12/02/05 : CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE D'ORSAY ET DU  
MUSÉE DE L'ORANGERIE VALÉRY GISCARD D'ESTAING AU TITRE DE LA RECONDUCTION DU  
PARTENARIAT POUR LA SAISON 2025-2026 CÉLÉBRANT LES 40 ANS DU MUSÉE**

DATE DE LA CONVOCATION : 26 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2023/03/22/01 du Conseil de la Métropole du 22 mars 2023 portant sur l'approbation de la feuille de route de la mission olympique du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2025/04/07/29-1 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels *l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur ou égal à 200 000€ dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes*,

**Vu** la demande de subvention formulée par l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing au titre de la programmation 2025-2026 célébrant les 40 ans du musée,

**Vu** le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing, annexé à la présente délibération,

**Considérant** que le partenariat conclu entre la Métropole du Grand Paris et l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing dans le cadre de l'Olympiade Culturelle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se poursuit dans le cadre de l'Héritage des Jeux, et contribue pleinement au rayonnement national et international de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** la dimension métropolitaine de ce partenariat qui a permis d'impliquer 40 communes membres de la Métropole du Grand Paris en 2024-2025,

**Considérant** que l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing a établi une programmation au titre de la période 2025-2026 à son initiative et sous sa responsabilité,

**Considérant** que l'établissement susmentionné a sollicité le soutien de la Métropole du Grand Paris par l'attribution d'une subvention,

**Considérant** l'intérêt de soutenir cette programmation dans le cadre de la phase Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,

**Considérant** l'attribution aux communes de la Métropole du Grand Paris, à titre gracieux, par l'établissement susmentionné, de places permettant à un grand nombre de jeunes métropolitains d'accéder aux actions organisées dans le cadre de sa programmation 2025-2026,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat à conclure avec l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing au titre de la programmation de la saison 2025-2026 célébrant les 40 ans du musée.

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 174 000 € au titre de la programmation de la saison 2025-2026 à l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing, dont 74 000 € pour la programmation destinée aux enfants et 100 000 € pour les événements tous publics dans la Nef.

**AUTORISE** le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie Valéry Giscard d'Estaing et à prendre toute mesure afférente à l'exécution de la présente délibération.

**DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2026 de la Métropole**

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20251202-BM2025-12-02-05-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de réception préfecture : 16/12/2025

**ADOpte à l'unanimité des suffrages exprimés**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.